

**APPEL D'OFFRE  
MARCHE DE NETTOYAGE**

**Pouvoir adjudicateur :**

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Est  
12 av. Blaise Pascal  
Champs sur Marne  
77420 MARNE LA VALLEE  
N° de SIRET : 199 322 306 00028  
Code APE : 8542Z

Téléphone : 01 60 95 80 00  
Fax : 01 60 95 84 47

**Responsable :**

**Amina Sellali**  
**Directrice de l'école nationale supérieure d'architecture Paris-Est**  
**01 60 95 84 64**  
[amina.sellali@paris-est.archi.fr](mailto:amina.sellali@paris-est.archi.fr)

**Sophie Perdrial**  
**Directrice administrative et financière**

**01 60 95 84 11**  
[sophie.perdrial@paris-est.archi.fr](mailto:sophie.perdrial@paris-est.archi.fr)

**Mode de passation choisi**

Marché de procédure adaptée relevant des dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

**Déroulement de la procédure**

La procédure de marché adapté se déroulera en plusieurs étapes :

- 1/ Remise d'une offre à déposer
- 2/ Ouverture des plis et vérification des références et de pièces du dossier
- 3/ Examen des offres uniquement pour les candidats présentant des références suffisantes et un dossier complet
- 4/ Attribution par le pouvoir adjudicateur

**Objet du marché : Nettoyage des locaux**

**LE SITE**

L'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Est est située au 12 av. Blaise Pascal – Champs sur Marne – 77440 Marne la Vallée. Le bâtiment a été réalisé en 1998, il est d'une superficie totale d'environ 13 045 m<sup>2</sup> (SHON).

Le marché a pour objet l'exécution des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux.

Les prestations seront exécutées en tenant compte de la nature et de la fréquentation des locaux. Le bâtiment concerné par le présent marché est à usage d'enseignement

L'école d'architecture est caractérisée par différentes périodes d'activité.

- Ouverture (ouvert de 8 h 00 à 20 h 00 - 5 jours soit 43 semaines
- Fermeture complète de l'établissement (en principe 9 semaines/an)

Comme indiqué ci-dessus l'établissement fonctionne en cycle universitaire et est fermé au moins 9 semaines par an. Pendant ces 9 semaines de fermeture, 2 semaines au moins sont consacrées au nettoyage approfondi, les périodes sont définies d'un commun accord.

L'école définit au début de chaque année universitaire un planning des différentes périodes d'activité.

La prestation de ménage sera effectuée le matin entre 6h et 9h du lundi au vendredi.

## **DESIGNATION DES LOCAUX**

L'ensemble immobilier a une surface hors œuvre nette de 13 045 m<sup>2</sup> (S.H.O.N) sur 5 niveaux. La surface utile totale se décompose comme suit :

- locaux pédagogiques (salles de cours, ateliers, amphithéâtres) 5207 m<sup>2</sup>
- locaux administratifs et techniques : 800 m<sup>2</sup>
- locaux affectés aux formations de recherche habilitées : 133 m<sup>2</sup>
- divers (circulation, dégagements, cafétéria, etc.) : 254 m<sup>2</sup>
- hall 1050 m<sup>2</sup>
- un petit lieu de repos et de snacking (20 m<sup>2</sup>)

Informations disponibles surfaces/revêtements :

Hall d'accueil et ateliers : environ 6250 m<sup>2</sup> ciment lissé – granit,

Espace d'exposition sous amphi 140 m<sup>2</sup> stratifié bois,

Abords extérieurs : 550 m<sup>2</sup> devant le bâtiment, 1000 m<sup>2</sup> derrière le bâtiment pavés - ciment

Voie pompiers et dégagement extérieur : 740 m<sup>2</sup> bitume

Parking intérieur : 800 m<sup>2</sup> ciment lissé

Parking extérieur : 1700 m<sup>2</sup> bitume

Carrelage dans les sanitaires au nombre de 22 (122 m<sup>2</sup>)

Moquette, verre, stratifié à la bibliothèque (y compris bureaux) : 980 m<sup>2</sup>

Moquette et lino salle de classe, bureaux, circulation et quelques salles de réunion

Ciment lissé dans salles de cours/ateliers/studios/reprographie/ bureaux /couloirs de circulation

Moquette et thermoplastique dans l'amphithéâtre

Thermoplastique toit de l'amphithéâtre, ascenseur et monte-charge

Stratifié bois escaliers et passerelles

Ciment peint escaliers intérieurs

## **DETAILS DE LA PRESTATION**

Travaux réguliers (prestations forfaitaires)

Les locaux et le matériel à nettoyer sont définis en annexe 1,  
La liste des opérations à effectuer est définie en annexe 2

Travaux occasionnels (prestations sur bon de commande)

Prestation à bon de commande spécial COVID (cf annexe 3) :

Les bons de commandes seront établis pour trois mois de prestations sur la base d'un devis dont le montant sera équivalent au cout TTC journalier de l'annexe 3 x le nombre de jour travaillés dans le trimestre.

Des prestations supplémentaires sont à prévoir notamment quelques samedis en raison de manifestations exceptionnelles, ou en soirée veille de fermeture. Ces travaux donneront lieu à des commandes spécifiques. Le titulaire devra indiquer le délai nécessaire pour honorer la commande. Les tarifs applicables à ces travaux sont définis en annexe 3.

## **MATERIELS ET PRODUITS FOURNIS PAR LE PRESTATAIRE**

Les produits et matériels devront être détaillés par le prestataire. La gestion des déchets et la qualité des produits devront être précisées. Les prestations devront répondre aux normes de l'écolabel européen.

Obligations du prestataire :

Le prestataire devra fournir :

- des produits d'entretien (y compris cire, décapant, désodorisant, etc.)
- des matériels (aspirateurs, mono brosse, escabeaux, moyens de lavage, rallonges, prolongateurs, fiches, etc.)
- des fournitures de nettoyage (éponges, balais, lavettes, etc.)
- des sacs poubelles (type, couleurs à valider avec le client)
- papier hygiénique, double plis, en pure ouate de cellulose, prédécoupé et adapté aux distributeurs (longueur 400 mètres)
- savon liquide ou mousse adapté aux distributeurs en place sur le site
- dérouleurs pour les essuie-mains – en papier
- poubelles hygiéniques
- diffuseurs d'odeurs

Tout dommage causé aux installations de distribution électrique par l'utilisation d'une machine non conforme sera facturé au prestataire.

Obligations de l'école :

L'administration fournira gratuitement l'eau et le courant électrique nécessaire au fonctionnement des appareils du prestataire.

Elle mettra à la disposition du prestataire, à titre gratuit, pendant toute la durée d'exécution du contrat un local équipé conformément aux textes réglementaires en vigueur.

L'administration s'acquittera régulièrement des factures émises par le prestataire établi sur les bases du présent marché.

L'administration s'engage à informer le prestataire des dates de la fermeture de l'établissement pour les congés scolaires 8 jours avant l'application de ceux - ci.

Obligations réciproques :

Tout changement dans les prestations existantes susceptible de modifier les conditions du marché, fera l'objet d'un avenant.

Les deux parties reconnaissent le libre accès de chacune d'elles dans tous les locaux, pour procéder aux contrôles et vérifications pouvant se révéler indispensables.

## **LE PERSONNEL**

Le personnel employé aura une tenue uniforme mentionnant la raison sociale du prestataire.

Le personnel sera encadré en permanence sur le site par un chef d'équipe identifié comme tel.

Le personnel d'encadrement devra parler, lire et écrire couramment français. Le personnel d'exécution devra avoir une connaissance suffisante de la langue française pour lui permettre de comprendre les remarques ou conseils qui pourront lui être adressés.

La qualification du personnel sera conforme aux définitions de la Convention Nationale des Entreprises de Nettoyage. Le non-respect de ces qualifications entraînera, après mise en demeure, rupture du contrat du fait du prestataire.

Le prestataire aura l'obligation de remettre à l'administration le nom et la qualification professionnelle du personnel affecté.

L'encadrement aura la responsabilité de la bonne exécution des travaux, de la discipline et de la tenue du personnel dans les locaux.

Le prestataire devra indiquer le nombre d'agents permanents affectés à la mission de ménage de l'école.

Chaque membre du personnel devra, dans l'enceinte de l'établissement :

- être clairement identifiable
- obligatoirement s'abstenir de consommer de l'alcool, de fumer (code du travail)

L'administration se réserve le droit d'interdire l'accès des locaux et de demander le remplacement immédiat des agents ne donnant pas satisfaction.

Le prestataire devra justifier, dans un délai de 15 jours, d'une police individuelle de responsabilité civile pour dommages de toutes natures causés aux tiers du fait du personnel salarié, des matériels d'exploitation ou de tout autre type d'assurance qui pourrait être applicables à la profession considérée.

Le prestataire paiera à son personnel un salaire qui ne sera jamais inférieur au tarif syndical et lui assurera le bénéfice des lois sociales.

L'administration pourra à tout moment demander au prestataire de justifier le paiement des primes afférentes à ces assurances.

Reprise du personnel :

Il est fait application des dispositions du code du travail et de la convention collective applicable aux prestations objet du présent marché. La qualification et le nombre des personnels concernés devront nous être demandés.

## **ACCES AUX LOCAUX ET EQUIPEMENTS**

L'ENSA dotera le titulaire de clés et badges d'accès en quantité suffisante permettant l'accès aux locaux dans lesquels il devra assurer le nettoyage.

Il sera chargé de l'ouverture des portes. Les portes des ateliers, des amphithéâtres resteront ouvertes. Les autres portes seront refermées après le passage. Les lumières seront éteintes après le passage.

En fin de marché, le titulaire sera tenu de remettre les clés et badges confiés initialement.

Le prestataire fournira et tiendra un cahier de liaison qui contiendra une place exclusivement destinée à l'administration pour qu'elle formule ses éventuelles observations ou consignes. Le prestataire est tenu de consulter ce cahier quotidiennement et de le signer après toute intervention.

### **Début et durée de la prestation**

La date de début d'exécution est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour une durée d'un an.

### **Critères d'examen des offres**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée, en fonction des critères énoncés ci-dessous, chacun d'eux étant pondéré par des coefficients.

1/ Moyens humains – valeur technique : 60

. politique des ressources humaines mise en place dans l'entreprise pour lutter contre la discrimination, l'emploi précaire, l'évolution des carrières, etc... (fournir un descriptif personnalisé clair et précis de la politique de l'entreprise en matière de ressources humaines – 2 pages maximum) sur 30

. les moyens humains affectés pour la réalisation de la prestation (nombre et qualifications) - sur 30

2/ Prix - 40

Le prix sera apprécié sur la base du forfait annuel pour les prestations régulières, et sur la base des taux horaires pour les prestations occasionnelles

### **Visite des locaux / Connaissance des lieux**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une visite obligatoire du site est prévue. Elle se déroulera en présence du responsable du service intérieur le jeudi 3 septembre 11 heures.

Le titulaire est réputé ainsi avoir une parfaite connaissance des lieux dont il doit assurer le nettoyage (configuration du bâtiment, destination des lieux,...) ainsi que des contraintes liées à son environnement.

Il ne pourra, par la suite, invoquer une méconnaissance des lieux pour modifier son prix ou prétendre à une rémunération complémentaire de la part de l'ENSAVT.

### **Date limite de réception des offres**

La date limite est fixée au jeudi 17 septembre 2020, minuit.

**Pièces à joindre dans le dossier**

Le candidat devra envoyer par voie dématérialisée leur offre.

Documents permettant de juger de la capacité à effectuer la prestation :

. une fiche descriptive de la société mettant en évidence les compétences suffisantes pour réaliser les prestations, la solidité financière de la société.

. une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat a déposé, auprès de l'administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires et que les salariés du candidat sont régulièrement employés au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail,

. une fiche descriptive de la politique des ressources humaines de l'entreprise

.l'avis de visite

.le présent appel d'offre paraphé et signé

.l'annexe 1 signée

.les annexes 2 et 3 complétées et signées

**Plateforme de remise des propositions**

Mettre le lien du dépôt.

[https://transfert.paris-est.archi.fr/s/DEPOT\\_OFFRE\\_MARCHE\\_NETTOYAGE](https://transfert.paris-est.archi.fr/s/DEPOT_OFFRE_MARCHE_NETTOYAGE)

DATE, CACHET ET SIGNATURE DU CANDIDAT